Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20260707-4072026DCOM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

DATE DE CONVOCATION : 30/06/2026

DATE D'AFFICHAGE : 30/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à 20 heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves DESMIDT.

Etaient présents : Mesdames GAUDIN, LOPEZ, MOUAFFIK, RÉHAULT, TESSIER et VIEL. Messieurs BAUDÉ, BERTRAND, DESMIDT, GRIVET, MOORES.

Absents excusés : Monsieur ESNAULT Pierre-Alain qui a donné pouvoir à Madame TESSIER Estelle. Madame GORJU Rozenn qui a donné pouvoir à Madame GAUDIN Valérie. Monsieur MALLE Jérôme qui a donné pouvoir à Monsieur DESMIDT Yves.
Monsieur BOHUON Vincent.

Monsieur BERTRAND Sylvain a été élu secrétaire de séance.

OBJET N° 4.07/2026 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – VIREMENT DE CREDITS – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération n° 3.07/2026 en date du 06 juillet 2026, il a été convenu d'acquérir du matériel (tondeuses et débroussailleuse). Les crédits nécessaires n'ayant pas été prévus au budget primitif 2026 de la commune, il convient de prendre une décision modificative afin d'inscrire au compte 2158 – opération 17 – matériel et outillage, la somme de 2 000,00 € :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION INVESTISSEMENT		
2158	Matériel et outillage – Opération 17	+ 2 000,00 €
231	Redynamisation centre-bourg mairie – bibliothèque – salle associative – Opération 42	- 2 000,00 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1612-11,

Vu l'approbation du budget primitif de la commune par délibération n° 6.04/2025 du 13 avril 2026 ;

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE la décision modificative proposée au budget communal de l'exercice 2026.**

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Maire,
Yves DESMIDT.

MAIRIE ST SYMPHORIEN ★ ILLE ET VILAINE ★

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- *Affiché (ou notifié) le :* 07 JUIL. 2026
- *Transmis au représentant de l'Etat le :* 07 JUIL. 2026